

## **Règlement d'artillerie de côte**

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement d'artillerie de côte : titre VII, exercice du temps de paix. Approuvée par le Ministre de la guerre le 27 octobre 1911 . Troisième partie, Description et mise en oeuvre de l'organisation défensive du littoral. Exercices du temps de paix

Auteur(s) : France Ministère de la guerre (1791-1936)

Adresse bibliographique : Paris : Imp. nationale, 1912

Description matérielle : 1 vol. (95 p.) ; 19 cm

Sujet - Nom commun : Artillerie